

SYNDICAT DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU COLLÈGE AHUNTSIC (FNÉE-Q-CSN)
9155, rue St-Hubert, Local G-1140 - Montréal H2M 1Y8 - 388-8696

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
PROCÈS-VERBAL

Réunion du 19 avril 2018
Heure..... 14 h 15
Lieu AMPHITHÉÂTRE (C2.165)

PRÉSENCES – 108 personnes ont signé la feuille des présences.
OUVERTURE – L'assemblée est ouverte à 14 h 20.

1. NOMINATION À LA PRÉSIDENCE DE L'ASSEMBLÉE

Annie Ferland propose *Joan Sénéchal*. Il accepte et est élu président d'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Recommandation 21

Que l'ordre du jour soit le suivant :

1. Nomination à la présidence de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 22 mars 2018
4. Nouveaux membres
5. Grève du 1er mai à la CSDM
6. Projet de révision de la politique de gestion de programme
7. Évaluation des plans de cours par la direction
8. Renseignements nécessaires à l'exercice de nos fonctions professionnelles
9. Nomination au comité d'élections (3 postes à combler : 1 secrétaire, 2 scrutateurs)
10. Informations
 - 10.1 Tâche 2018-2019
 - 10.2 Suspension des admissions en Gestion de projet en communications graphiques
 - 10.3 Révision du programme national *Sciences de la nature*
 - 10.4 PSME
 - 10.5 Situation à l'AGECA
11. Questions diverses

Proposée par Manon Brière
Appuyée par Louise Provencher
Adoptée à l'unanimité

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 22 MARS 2018

Recommandation 22

Que le procès-verbal de l'assemblée générale du 22 mars 2018 soit adopté tel que présenté.

Proposée par Philippe de Grosbois
Appuyée par Clément Duguay
Adoptée à l'unanimité

4. NOUVEAUX MEMBRES

L'assemblée générale du SPECA accueille l'enseignant ayant adhéré au SPECA depuis le 22 mars 2018 et dont le nom suit : *Charles Bariteau* (Mathématiques).

5. GRÈVE DU 1^{ER} MAI À LA CSDM

Christian Goyette présente le conflit de travail entre les enseignants de la CSDM et la CSDM dans leur négociation de convention collective locale, puis il présente la recommandation d'appui à leur lutte.

Recommandation 23

Considérant

- Que la négociation d'une convention collective locale (2015-2020) est en cours entre la CSDM et ses professeurs depuis la ratification de la convention nationale en 2016;
- Que la négociation locale avec la CSDM comporte des enjeux importants sur le plan des conditions de travail (suppléance et lourdeur de la tâche, libérations pour planification pédagogique, etc.);
- Que malgré l'importance de ces enjeux, les enseignants n'ont pas le droit de grève lors de cette négociation locale, ce qui les laisse sans moyen de pression pour négocier face à leur employeur;
- Que l'Assemblée générale de l'*Alliance des professeures et professeurs de Montréal* (affiliée à la FAE) a voté le 12 avril dernier un mandat de grève d'une journée à être exercée le 1er mai;
- Que ce moyen de pression constitue une riposte à l'ultimatum patronal d'arriver à une entente avant le 30 avril prochain, date à laquelle la CSDM menace de « *faire tomber les arrangements locaux qui contiennent notamment la semaine de relâche en mars et les listes de priorités de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, un droit syndical durement acquis depuis 20 ans pour ces enseignantes et enseignants à statut précaire* » (extrait du communiqué de l'Alliance);
- Qu'en parallèle à cette situation, un regroupement intersyndical d'employés de la CSDM, affiliés à la CSN, la FAE et la CSQ, dénonce l'autoritarisme de la CSDM dans la gestion des relations de travail avec ses employés;
- Que la CSDM tente de miner la crédibilité de l'Alliance dans cette négociation et l'opinion publique en insistant sur le caractère illégal de cette grève.

Il est proposé :

- Que le SPECA appuie les enseignants de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal dans leurs moyens de pression, incluant la journée de grève du 1^{er} mai dans l'éventualité où cette journée serait tenue, afin d'en venir à une résolution juste et négociée du conflit qui les oppose à la CSDM;
- Que le SPECA invite les autres syndicats de la FNEEQ à appuyer la lutte des membres de l'Alliance;
- Que le SPECA dénonce les limites au droit de grève imposées par la loi qui induisent un rapport de force inégalitaire au profit de l'employeur et nuisent conséquemment à l'atteinte d'ententes justes et négociées.

Proposée par Éric Athlan
Appuyée par Marie-Hélène Frappier
Adoptée à l'unanimité

6. PROJET DE RÉVISION DE LA POLITIQUE DE GESTION DE PROGRAMME

Elsa Myotte et Caroline Proulx présentent le projet de révision de la PGP pour le comité de la politique de gestion de programme. Elles expliquent les grandes lignes de modifications proposées et les enjeux auxquels ces changements répondent, notamment le nouveau rôle proposé pour la formation générale.

Recommandation 24

Considérant le projet de Politique de gestion des programmes en cours de consultation jusqu'au 20 avril 2018;

Il est proposé :

Que l'assemblée générale mandate ses représentants à la Commission des études pour que le projet de politique soit revu de façon à intégrer chacun des éléments suivants :

- Que soient prises en compte les réalités propres à la formation générale et que les responsabilités de la Table de concertation et des disciplines de la formation générale soient revues et davantage alignées sur le mandat défini en annexe 1 de la politique actuelle (réf.: art. 5.01, 6.05, 6.09 et 7.03.3);
- Qu'aucun des travaux liés au cycle de gestion des programmes d'AÉC, incluant la constitution d'un comité d'AÉC et le suivi en continu des programmes d'AÉC, ne puissent être exigés des départements s'ils ne font pas l'objet d'un financement adéquat sous forme de libérations (réf.: art. 6.07, 8.03, 8.04, 8.05, 8.06, notamment);
- Que les outils, guides, gabarits, et non seulement les cadres de référence, proposés aux départements et aux disciplines dans le cadre du cycle de gestion des programmes soient systématiquement adoptés en CÉ (réf.: art. 6.12.5);
- QUE le rôle de soutien du Comité technique sur la tâche auprès des équipes de programmes relativement à l'analyse des impacts de projets de programmes et de modifications de programmes soit explicitement précisé dans la politique (réf.: art. 6.11.14, 7.04.1.3.2, 7.06.1.1);
- Qu'une rencontre du comité élargi ait lieu au moment de la sélection des projets de contribution à la formation spécifique et qu'en l'absence de consensus, un processus de résolution de litige puisse dès lors être enclenché (réf.: art. 7.04.1.3.1).

Proposée par Chantal Deslauriers
Appuyée par Jean-François Dorval

Un amendement est demandé :

- D'ajouter cette phrase au premier picot: *Qu'aucun des travaux liés au cycle de gestion de programme ne puisse être exigé des départements s'il ne fait pas l'objet d'un financement adéquat sous forme de libération.*

Proposé par Dominique Rioux
Appuyé par Josée Migraine
Adopté à l'unanimité

Un amendement est demandé :

- Que la définition de la présence globale proportionnelle soit modifiée comme suit : « pourcentage qui détermine la part en nombre d'heures d'enseignement de l'ensemble des disciplines contributives de la formation spécifique d'un programme, établi ~~à la suite de la dernière actualisation~~ **au moment de l'actualisation** ou, le cas échéant, au moment de l'élaboration, et ce, afin d'assurer la pluridisciplinarité de la formation »

Proposé par Chantal Asselin
Appuyé par Isaac Laplante

Le dépôt de l'amendement est demandé.

Proposé par Louis Philippe Lépine
Appuyé par Mohand Atroun
Adopté à l'unanimité.

L'exécutif ramènera à une prochaine assemblée la définition de la présence globale proportionnelle.

La proposition principale telle qu'amendée est adoptée à l'unanimité

7. ÉVALUATION DES PLANS DE COURS PAR LA DIRECTION

Le report du point est demandé.

Proposé par Alain Long

8. RENSEIGNEMENTS NÉCESSAIRES À L'EXERCICE DE NOS FONCTIONS PROFESSIONNELLES

Jean-François Millette présente les travaux du comité institutionnel PRP/réussite et du sous-comité de la réussite de la CÉ. Ces deux comités consultent l'assemblée sur les orientations à prendre concernant la collecte et la divulgation d'informations nécessaires à l'exercice de nos fonctions. Il n'y a pas de décision à prendre dans l'immédiat, mais un débat s'impose avant de prendre une position d'assemblée.

Une plénière de 20 minutes est demandée.

Proposée par Daniel Cholette
Appuyée par Dominique Rioux
Adoptée à l'unanimité

9. NOMINATION AU COMITÉ D'ÉLECTIONS (3 POSTES À COMBLER : 1 SECRÉTAIRE, 2 SCRUTATEURS)

Josée Déziel propose **Catherine Allen** comme secrétaire; elle accepte et est élue secrétaire.

Vincent Bibeau propose **Céline Varin** comme scrutatrice; elle accepte et est élue scrutatrice.

Alain Forget propose **David Schwinghamer** comme scrutateur; il accepte et est élu scrutateur.

10. INFORMATIONS

10.1. Tâche 2018-2019

Josée Déziel dresse à l'assemblée le triste tableau de la tâche : il y a 12 ETC de moins que l'année dernière, certains permanents ne sont pas couverts et plusieurs non permanents risquent de perdre leur emploi. La situation est similaire dans la zone, ce qui implique que des MED d'autres collèges puissent se retrouver chez nous.

10.2. Suspension des admissions en Gestion de projets en communications graphiques

Josée Déziel informe l'assemblée qu'on suspend les admissions dans le programme de Gestion de projets en communications graphiques pour la 3^e année consécutive.

10.3. Révision du programme national *Sciences de la nature*

Alain Long fait le point sur le projet de révision du programme national de Sciences de la nature et présente la pétition de la FNEEQ qui demande une consultation de tous les départements concernés et une nouvelle écriture du projet de révision du programme.

10.4. PSME

Une invitation à la semaine Santé Mieux-être le 30 avril est lancée, avec notamment une exposition de photos.

10.5. Situation à l'AGECA

Félix Lefebvre-Des Ormeaux, permanent de l'AGECA, vient nous présenter le conflit qui les oppose au Collège : ce dernier souhaite renégocier son entente avec l'AGECA portant notamment sur l'utilisation des locaux, dont il entend récupérer 53 % de la superficie. Le représentant de l'AGECA nous relate l'intervention des étudiants au Conseil d'administration du 18 avril dernier et il nous demande notre appui dans ce conflit.

11. QUESTIONS DIVERSES

Thomas Dussert informe l'assemblée qu'une entente de principe est survenue pendant notre réunion entre la CSDM et ses enseignants.

L'assemblée est levée à 16 h 30.

Adopté le : _____

Alain Long, Président

Thomas Dussert, Secrétaire